



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Le secrétariat

Direction Générale de  
la Prévention des Risques

## COMMISSION INTER-FILIERES

### DE RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

### DU JEUDI 16 JUILLET 2026

### RELEVÉ DE DECISIONS

#### *Ordre du jour*

1. Point d'information de l'ADEME sur le bilan des travaux du groupe de concertation sur le programme d'études de la DSREP pour l'année 2027 au titre de sa mission de suivi et d'observation des filières REP
2. Avis sur les projets d'arrêté relatifs à la filière à REP des textiles, chaussures et linge de maison (TLC) :

#### *Refondation de la filière*

- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC)
- Avis sur le projet d'arrêté relatif aux dispositions minimales devant figurer dans les contrats et les documents justificatifs prévus à l'article R. 543-222 du code de l'environnement

#### *Modulation des contributions financières versées par les producteurs en fonction de critères de performance environnementale liées aux pratiques industrielles et commerciales relevant de la mode ultra éphémère*

- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC)

La réunion a été présidée par l'adjointe à la cheffe de bureau des filières REP de la DGPR du fait de l'empêchement du président en application du IX de l'article D. 541-6-1 du code de l'environnement.

#### **1) Information de l'ADEME sur le bilan des travaux du groupe de concertation sur le programme d'études de la DSREP pour l'année 2027 au titre de sa mission de suivi et d'observation des filières REP**

Les représentants de la direction de la supervision des filières REP (DSREP) de l'ADEME ont présenté, à l'aide d'un powerpoint, un bilan des travaux du groupe de concertation pour définir le programme d'études relatif au suivi et à l'observation des filières REP pour l'année 2027. Ils ont indiqué que sur les 46 propositions d'études reçues, il avait été retenu la réalisation de 16 études dont deux transversales et 14 sectorielles à l'issue de ces travaux. Par ailleurs, ils ont présenté un bilan des études pilotées par la DSREP depuis sa création.

Les membres de la commission ont pris note de cette information.

#### **2) Avis sur les projets d'arrêté relatifs à la filière à REP des textiles, chaussures et linge de maison (TLC) :**

## ***Refondation de la filière***

### **- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC)**

La représentante de la direction générale de la prévention des risques (DGPR) a présenté les principales dispositions du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière REP des produits textiles qui visent à mettre en œuvre la refondation de la filière.

A la suite de cette présentation et au regard des échanges tenus entre les membres, la présidente a soumis le projet d'arrêté à l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous.

*Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC)*

#### **Avis défavorable**

- Pour : 6 (2 CPME, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL)
- Contre : 13 (2 AMF, 1 ADF, 1 ADCF, 1 ARF, 1 FNE, 1 ZWF, 1 LES AMIS DE LA TERRE, 1 CFESS, 1 CME, 1 FEDERREC, 1 FEI, 1 RCUBE)
- Abstentions : 3 (1 AFEP, 2 MEDEF)

### **- Avis sur le projet d'arrêté relatif aux dispositions minimales devant figurer dans les contrats et les documents justificatifs prévus à l'article R. 543-222 du code de l'environnement**

La représentante de la DGPR a présenté les principales dispositions du projet d'arrêté relatif aux dispositions minimales devant figurer dans les contrats et les documents justificatifs prévus à l'article R. 543-222 du code de l'environnement

A la suite de cette présentation et au regard des échanges tenus entre les membres, la présidente a soumis le projet d'arrêté à l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous.

*Avis sur le projet d'arrêté relatif aux dispositions minimales devant figurer dans les contrats et les documents justificatifs prévus à l'article R. 543-222 du code de l'environnement*

#### **Avis défavorable**

- Pour : 4 (1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL)
- Contre : 11 (2 AMF, 1 ADF, 1 ADCF, 1 ARF, 1 FNE, 1 ZWF, 1 LES AMIS DE LA TERRE, 1 CFESS, 1 FEI, 1 RCUBE)
- Abstentions : 7 (2 MEDEF, 2 CPME, 1 AFEP, 1 CME, 1 FEDERREC)

## ***Modulation des contributions financières versées par les producteurs en fonction de critères de performance environnementale liées aux***

*pratiques industrielles et commerciales relevant de la mode ultra éphémère*

**- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC)**

La représentante de la DGPR a présenté les principales dispositions du projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC).

A la suite de cette présentation et au regard des échanges tenus entre les membres, la présidente a soumis le projet d'arrêté à l'avis de la commission dans les conditions ci-dessous.

*Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie du producteur des textiles, chaussures et linge de maison (TLC)*

**Avis favorable**

- Pour : 14 (2 MEDEF, 2 CPME, 1 AFEP, 1 ZERO WASTE FRANCE, 1 AMIS DE LA TERRE, 1 FNE, 1 CFESS, 1 RCUBE, 1 DGPR, 1 DGE, 1 DGCCRF, 1 DGCL)
- Contre : 0
- Abstentions : 4 (2 AMF, 1 CME, 1 FEDERREC)

\*\*\*

## **LISTE DES MEMBRES TITULAIRES PRESENTS OU REPRESENTES\* A LA REUNION**

*\* Les membres nommés dont le nom est suivi par un astérisque étaient représentés par un suppléant ou ont donné leur pouvoir à un autre membre du même collège, pour tout ou partie de la réunion.*

### *Présidente*

Mme. TORQUET\*

### *1°-Collège des producteurs des catégories de produits soumis à REP*

Mme D'ENFERT (MEDEF)

M. JOGUET (MEDEF)\*, représentée par Mme d'ENFERT (titulaire)

Mme WEDRYCHOWSKA (CPME)\* représentée par Mme LAGARDE (suppléante) pour le point 2 de l'ordre du jour

Mme LECHEVREL-CHATEAU (CPME) \* représentée par Mme LAGARDE (suppléante) pour le point 2 de l'ordre du jour

Mme KETTERER (AFEP)

### *2°-Collège des collectivités territoriales*

Mme FRANCOIS (AMF)

M. GUINAUDIE (AMF)\* représentée par Mme FRANCOIS (titulaire)

Mme BEGORRE-MAIRE (ADCF)

M. JOURDAIN (ADF)\*, représenté par M. BUF (titulaire)

M. BUF (ARF)

### *3°-Collège des associations de protection de l'environnement agréées en application de l'article L.141-1, des associations de défense des consommateurs agréées en application de l'article L. 811-1 du code de la consommation et des associations reconnues d'utilité publique dans le domaine de l'économie sociale et solidaire*

M. JUGANT (FNE)

M. FAURE (ZWF)\*, représentée par Mme DEBRABANDERE (suppléante)

M. CONDAMINE (AMIS DE LA TERRE)

Mme MEDIEU (CFESS)

### *4°-Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets, y compris de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire*

Mme WEBER (CME)\*, représenté par M. BURNAND (suppléant)

M. EXCOFFIER (FEDERREC)\*, représenté par M. BURNAND (suppléant)

Mme DUNAT-DELEVAQUE (FEI) (la FEI n'a pas participé au vote pour le 3<sup>ème</sup> projet d'arrêté relatif au point 2 de l'ordre du jour)

M. VARIN (RCUBE)\*, représenté par M. RENAI (suppléant)

### *5°-Collège de l'Etat*

- DGPR

- DGE

- DGCL

- DGCCRF

- DGOM (la DGOM n'a pas participé aux votes)

\* représentante de la DGPR du fait de l'empêchement du président en application du IX de l'article D. 541-6-1 du code de l'environnement. La présidente n'a pas participé aux votes.